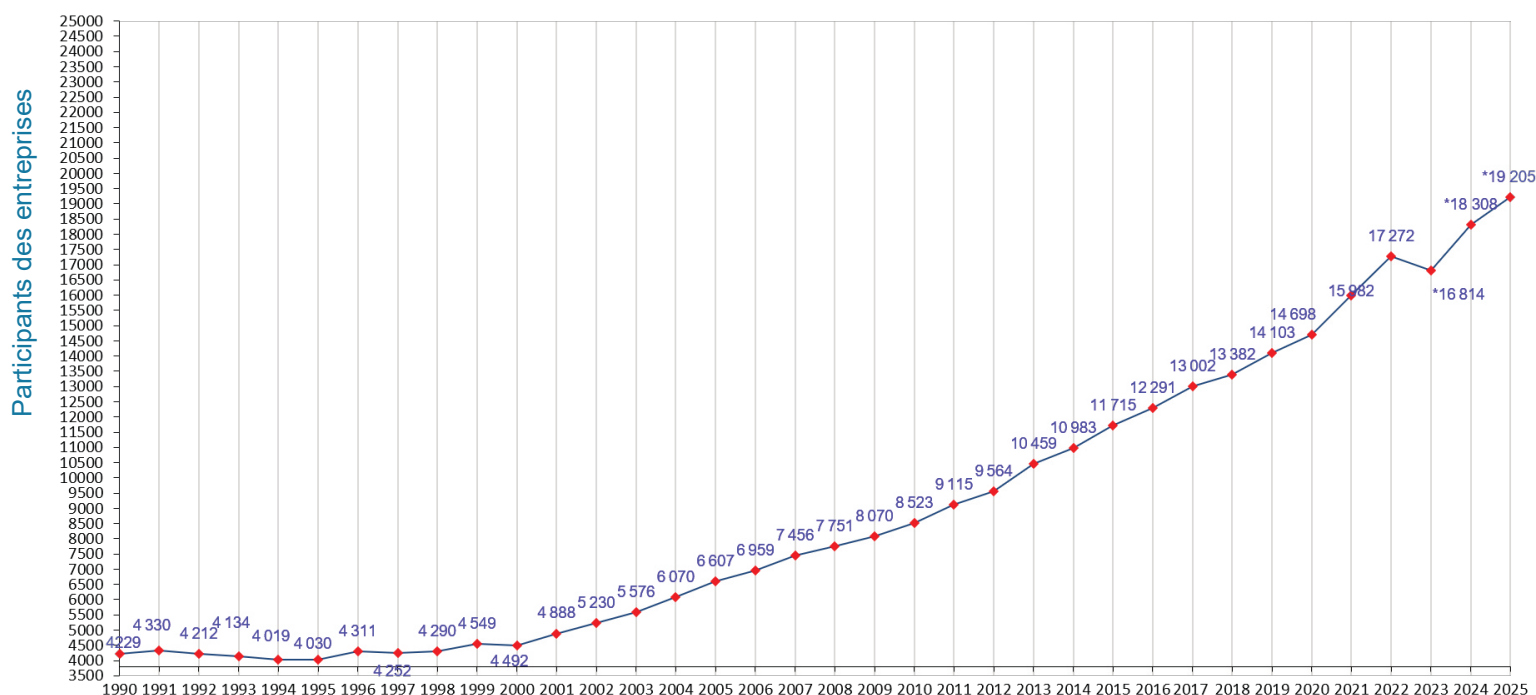


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2026 ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

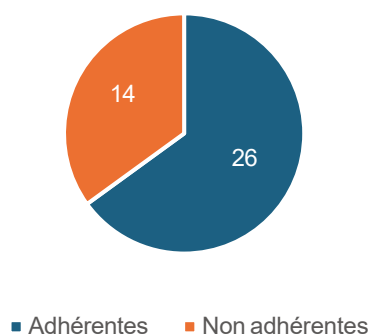
Le jour de l'Assemblée Générale du 28 mai 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire a pu délibérer valablement. En revanche, pour la partie Extraordinaire, le quorum requis n'a pas été atteint et il a été nécessaire de convoquer une seconde Assemblée Générale Extraordinaire le 23 juin 2026, qui a pu valablement délibérer.

EFFECTIFS DES PARTICIPANTS DES ENTREPRISES AU 31 DECEMBRE 2025



* Après neutralisation des participants inactifs.

Entreprises du CAC40



Avec l'adhésion de 567 entreprises depuis début 2025, le rythme annuel de progression du nombre d'entreprises au 31/12/2025 est de 12,5 % et celle des participants des entreprises est de +4,9 %.

Une 40^{ème} vacation hebdomadaire de consultations a été mise en place en mars 2025, ce qui constitue le maximum réalisable dans les locaux de la rue Jean Bart. La 41^e vacation sera mise en place après le déménagement dans les nouveaux locaux.

L'exercice 2025 s'inscrit comme une année charnière, marquée par la préparation du déménagement vers les nouveaux locaux de la rue Rémy Dumoncel, prévu à l'été 2026.

Le Président
Philippe Rifaux

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Activité 2025

L'exercice 2025 est marqué par une hausse du nombre de bilans réalisés : le CIEM a réalisé 11 251 bilans en 2025 contre 10 803 en 2024, soit une progression de +4,1 %.

Une 40^{ème} vacation hebdomadaire de consultations a été mise en place en mars 2025, ce qui constitue le maximum réalisable dans les locaux actuels de la rue Jean Bart ; une 41^{ème} vacation sera mise en place après le déménagement dans les nouveaux locaux.

L'activité de 2025 est de +4,1 % par rapport à 2024, avec un taux de remplissage de 97,3 %.

	2023	2024	2025	2025/ 2024
Participants au 31/12	18 419*	20 235*	21 291*	+ 5,2 %
Bilans réalisés dans l'exercice	10 355	10 803	11 251	+ 4,1 %

* Participants des entreprises, retraités et individuels.

Commentaires sur le compte de résultat de 2025

L'exercice 2025 est marqué par une hausse du nombre de bilan et la préparation du déménagement.

Dans un contexte de transition, les résultats témoignent d'une solide performance de l'activité, avec un résultat d'exploitation de 2 363 K€ contre 1 470 K€ en 2024.

La mobilisation du CIEM a permis de réaliser 11.251 bilans en 2025 contre 10.803 en 2024, soit une progression **de +4,1%**. Ainsi le chiffre d'affaires s'élève à 16.884 K€ contre 15.697 K€ en 2024.

S'agissant des produits d'exploitation, ils sont de 17.497 K€, en progression de 7,3% par rapport à 2024. Cette croissance s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires, portée par une revalorisation tarifaire de 3% et par l'ouverture d'une 40^e vacation hebdomadaire en mars 2025. Les cotisations sont en progression de +4,2% et atteignent 577 K€ à fin décembre 2025.

S'agissant des charges d'exploitation, elles sont de 15 133K€ contre 14.842 K€ en 2024, soit une hausse de 2 %.

Les achats de matières premières s'élèvent à 901k€ en 2025 et connaissent une hausse de 37K€ principalement liées à la montée en gamme de la collation.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3 206 K€ à fin décembre 2025 et progressent de 8%, soit 238K€ par rapport à 2024. La hausse s'explique par la location des locaux (+221 K€), l'augmentation des assurances (+68 K€), les coûts d'entretien des locaux (+24 K€) ainsi que par des frais de développements informatiques et d'accompagnement opérationnel (+89 K€).

Les impôts et taxes atteignent 390 K€ et augmentent de +19% soit 62 K€ par rapport à 2024. Elles sont la conséquence directe de l'acquisition de la rue Rémy Dumoncel, qui entraîne une hausse de la taxe foncière et de la taxe sur les bureaux.

Les frais de personnel, qui représentent 68 % des charges d'exploitation, progressent de 4 % pour atteindre 10 248 K€. Cette évolution s'explique par des recrutements destinés à soutenir une activité en hausse de 4,1 %.

D'autres postes diminuent en 2025, notamment les honoraires de conseil (-32 K€) ainsi que les frais divers (-138 K€), en raison des frais d'hypothèque supportés sur l'exercice 2024.

Les dotations aux amortissements passent de 776 K€ à 350 K€ en lien avec le cycle normal des amortissements.

Le résultat financier est de -507 K€ et reflète l'effet en année pleine des intérêts liés aux trois emprunts souscrits pour l'acquisition des locaux de la rue Rémy Dumoncel. Les produits financiers diminuent en raison du recours accru **à la trésorerie** afin de financer les travaux de la rue Rémy Dumoncel.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices pour 231 K€, le résultat net de l'exercice 2025 est de 1.625 K€.

Commentaires sur la structure financière du CIEM au 31/12/2025

Les fonds propres ont progressé de 17 014 K€ à 18 639 K€.

L'actif immobilisé progresse sensiblement, passant de 25 890 K€ en 2024 à 28 740 K€ en 2025, soit une hausse de 2 850 K€ (+11 %). Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des immobilisations corporelles qui passent de 25 273 K€ à 28 199 K€, traduisant un niveau d'investissement important au cours de l'exercice en vue de l'emménagement dans les locaux situés rue Rémy Dumoncel.

Au total, le fonds de roulement augmente de 1 225 K€ et s'établit à 10 102 K€.

L'actif circulant hors trésorerie est principalement constitué des créances clients nettes de dépréciations qui représentent 4 288 K€ au 31/12/2025.

L'actif circulant a diminué globalement de 3 163 K€, principalement en raison d'une baisse significative des valeurs mobilières de placement (VMP), passées de 11 529 K€ à 7 317 K€. Cette évolution traduit une mobilisation de la trésorerie afin de financer les investissements réalisés au cours de l'exercice.

Dans le même temps, le passif circulant a baissé de 1 920 K€, l'endettement global diminue, passant de 24 590 K€ à 22 671 K€ (-1 919 K€). Cette évolution s'explique principalement par la réduction des emprunts et dettes financières (19 930 K€ à 18 748 K€), traduisant un remboursement progressif de l'endettement.

Au total, la trésorerie nette a diminué de 4 268 K€, ce qui porte son niveau au 31/12/2025 à 8 308 K€.

SITUATION FINANCIÈRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 (en euros)

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations brutes 32 847 272 - Amortissements (4 106 962) Immobilisations nettes 28 740 310 ACTIF CIRCULANT Stock 153 129 Créances et débiteurs divers 4 608 146 Valeurs mobilières de placement 7 317 380 Disponibilités 990 717 COMPTE DE REGULARISATION Charges constatées d'avance 176 777 TOTAL 41 986 459	FONDS PROPRES Réserve 17 013 731 Résultat de l'exercice 1 625 069 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour risques et charges 677 060 PASSIF CIRCULANT Emprunts et dettes 18 747 707 Dettes fournisseurs 960 300 Dettes fiscales et sociales 2 846 557 Autres dettes 116 035 COMPTE DE REGULARISATION Produits constatés d'avance 0,00 TOTAL 41 986 459

RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en euros)

CHARGES	PRODUITS
Salaires 6 862 416 Charges sociales 3 386 030 Taxes 389 508 Autres achats et charges externes..... 3 205 514 Achats de matières premières 901 441 Variation de stock -10 198 Dotations aux amortissements 350 232 Dotations aux provisions & autres charges 48 473 Charges financières 712 357 IS 230 961 Résultat 1 625 069 TOTAL 17 701 803	Chiffres d'affaires 16 883 759 Reprises sur provisions 26 700 Autres produits 586 052 Produits financiers 205 292 TOTAL 17 701 803

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Réunie au CIEM le 26 mars 2026, la commission de contrôle a examiné les comptes de l'exercice 2025.

« Réunie conformément à l'Article 41 des statuts du CIEM, la commission de contrôle, après avoir demandé et obtenu tous les éclaircissements nécessaires, a pu constater :

- le bon fonctionnement des services administratifs,
- la régularité des comptes, à savoir le bilan et le compte de résultat.»

La commission de contrôle a également vérifié et approuvé la présentation des documents retraçant les comptes de l'exercice 2025 (bilan et compte de résultat) qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration puis de l'Assemblée générale et qui font apparaître un résultat positif de **1 625 069.08 €**.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CIEM à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 exposées au paragraphe « Changements de méthode comptable » du I-Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821 53 et R.821 180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. (Aurélien JOUBIN pour « FORVIS MAZARS »).

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/05/2026

L'Assemblée Générale a validé les résolutions suivantes :

1. approbation des comptes de l'exercice 2025 et quitus de sa gestion au Conseil d'administration : *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3589, Contre : 4, Abstentions : 122.*
2. la proposition d'affecter le résultat positif de l'exercice soit 1 625 069.08 €, à la réserve pour investissement : *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3632, Contre : 10, Abstentions : 73.*
3. l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de conventions réglementées et approuve le rapport spécial : *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3566, Contre : 6, Abstentions : 143.*
4. le renouvellement pour un an de Madame Carole FALGUIERES (FFIE) comme membre de la Commission de Contrôle : *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3556, Contre : 10, Abstentions : 149.*
5. Le renouvellement pour un an de Monsieur Georges RIGAUD (Lefaire et Rigaud), comme membre de la Commission de Contrôle : *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3551, Contre : 10, Abstentions : 154.*
6. la nomination, pour un an, de Madame Karine BAGOT (FFB Région Île-de-France), comme membre de la Commission de Contrôle. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3563, Contre : 9, Abstentions : 143.*
7. la cooptation par le Conseil d'administration de Madame Fabienne TIERCELIN (SMABTP), en remplacement de Monsieur Bernard ROSSI. Le mandat de Madame Fabienne TIERCELIN arrivera à son terme lors de l'Assemblée Générale de 2028, statuant sur les comptes 2027. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3546, Contre : 14, Abstentions : 155.*
8. le renouvellement au Conseil d'administration pour, six ans, du mandat d'Administrateur de Madame Alexandra DEL MEDICO, *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3551, Contre : 10, Abstentions : 154.*

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23/06/2026

L'Assemblée générale a délibéré favorablement :

1. le transfert du siège social au 15-17, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3630, Contre : 21, Abstentions : 135.*
2. la modification de l'article 2 des statuts afin de tenir compte de la nouvelle adresse du siège social : *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3641, Contre : 21, Abstentions : 124.*
3. donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration pour accomplir l'ensemble des formalités déclaratives liées au changement d'adresse, signer et transmettre toute pièce nécessaire, et effectuer toute démarche complémentaire requise par l'administration. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3687, Contre : 16, Abstentions : 83*
4. la décision de déléguer ses pouvoirs au Conseil d'administration, conformément aux dispositions du point II de l'article 18 des statuts, pour déterminer le montant des cotisations et le tarif des prestations pour l'année 2027. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3653, Contre : 27, Abstentions : 106.*
5. la décision de modification du règlement mutualiste afin de tenir compte de la nouvelle adresse du siège social. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3669, Contre : 18, Abstentions : 99.*
6. ratifie la décision de la modification des statuts (articles 5, 7, 18, 19 et 28) donnant compétence au Conseil d'administration pour déterminer les taux de cotisations et les prestations. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3634, Contre : 31, Abstentions : 121.*
7. décide de modifier l'article 21 des statuts de la Mutuelle afin de prévoir que le Président doit être âgé de moins de 70 ans à la date de son élection. *Décision adoptée à la majorité — Pour : 3649, Contre : 39, Abstentions : 98.*

ACTIVITÉ MÉDICALE

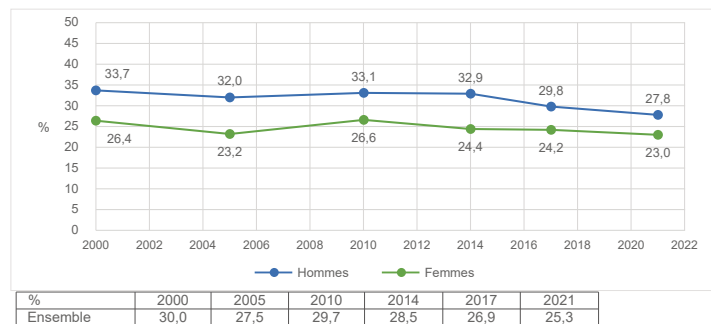
Le Docteur Christiane DUPUY, Directrice médicale du CIEM, a présenté au Conseil d'administration une intervention consacrée au dépistage du cancer du poumon.

État des lieux :

Le 4 février 2026, à l'occasion de la journée mondiale contre le cancer, la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a annoncé la volonté des autorités sanitaires de mettre en place un dépistage généralisé du cancer du poumon d'ici à 2030, avec un dispositif ciblé permettant de dépister plus de 20 000 personnes dès le mois de mars, basé sur des scanners thoraciques.

Le cancer du poumon est le 2ème cancer chez l'homme et le 3ème chez la femme ; il constitue la 1ère cause de décès par cancer chez l'homme et la 2ème chez la femme. Depuis 2010, son incidence diminue légèrement chez l'homme (-0,5 % par an) mais progresse chez la femme (+4,3 % par an). Environ 10 à 20 % des cancers du poumon surviennent chez des non-fumeurs.

Évolution de l'usage quotidien de tabac
parmi les 18-75 ans (OFDT)



En 2024, 17,4 % des personnes âgées de 18 à 79 ans déclaraient fumer quotidiennement (source INCA) ; la diminution du tabagisme quotidien, amorcée en 2016 puis interrompue pendant la pandémie de Covid-19, a repris depuis 2021.

Les études de référence : NLST et NELSON :

Deux études internationales majeures ont démontré l'intérêt du dépistage par scanner thoracique low-dose chez les personnes à haut risque :

- Étude NLST (National Lung Screening Trial, États-Unis, 2002-2009) : chez 53 454 personnes à haut risque, le dépistage par scanner low-dose a permis de réduire la mortalité par cancer du poumon de 20 % par rapport à la radiographie thoracique standard.
- Étude NELSON (Pays-Bas/Belgique, 2004-2015) : chez plus de 15 000 participants, la réduction de mortalité observée à 10 ans atteint 24 % chez l'homme et 33 % chez la femme.

L'expérience du CIEM (2024-2025) :

Sur les exercices 2024 et 2025, 153 scanners thoraciques low-dose ont été effectivement réalisés par le CIEM dans des centres partenaires (Duroc, Dunant, Montlouis), pour un délai moyen de 67 jours. La population concernée comptait 148 fumeurs ou ex-fumeurs (âge moyen 56,6 ans, 76 % d'hommes), ainsi que 3 scanners prescrits en raison d'une anomalie radiologique chez des non-fumeurs.

27 % d'anomalies ont été détectées, un taux comparable à celui observé dans l'étude NLST. Aucun cancer du poumon n'a été dépisté sur l'ensemble des 148 scanners thoraciques low-dose réalisés en 2024 et 2025. La conduite à tenir face aux anomalies détectées (nodules, images en verre dépoli, emphysèmes) s'est améliorée entre 2024 et 2025, avec des prescriptions de scanners de contrôle plus pertinentes.

Conclusions et perspectives pour le CIEM :

Le scanner thoracique low-dose est aujourd'hui recommandé pour le dépistage du cancer du poumon, en lieu et place de la radiographie thoracique standard, dont l'usage reste toutefois utile en l'absence d'autre examen disponible. Une demande de scanner sur site au CIEM a été refusée par l'Agence Régionale de Santé, en dehors du cadre du projet régional de santé.

Le CIEM propose actuellement une radiographie thoracique tous les 2 ans (tous les ans pour les fumeurs et anciens fumeurs de moins de 15 ans de sevrage), soit 9 616 radiographies réalisées en 2025. Dans la perspective d'une généralisation du dépistage par scanner attendue pour 2030, le CIEM étudie la mise en place de partenariats avec des centres d'imagerie experts (Hôpital Saint-Joseph, IMM, Hôpital Cochin), avec une organisation des rendez-vous par les secrétaires médicales du CIEM à l'issue de la consultation.

Une étude d'impact budgétaire a été présentée, examinant plusieurs hypothèses de fréquence de dépistage et de niveaux de prise en charge par la mutuelle, dont le coût global est estimé, selon les hypothèses retenues, entre 313 K€ et 1,18 M€ par an.